



Département de Seine-et-Marne

Commune de Marles-en-Brie

77610

Marché n° 7727720230002

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE
POUR LA COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE**

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

9 octobre 2023 à 12 heures

PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION : www.achatpublic.com

Rubrique salle des marchés :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_xNxROtRy_S

Vous pouvez joindre la plateforme : tous les jours ouvrés de 8h00 à 18h30 :

- Par téléphone au numéro suivant : 0892 232 120 (numéro surtaxé)

- Par courriel à l'adresse dédiée suivante pour les entreprises : support-entreprises@achatpublic.com

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACCORD CADRE	3
ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU MARCHÉ	3
2.1 - FORME DU MARCHÉ	3
2.2 - CODE CPV	3
2.3 - DECOMPOSITION DES LOTS	3
2.4 - DURÉE	3
2.5 - LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS	3
2.6 - MODALITES DE PAIEMENT :	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE CONSULTATION	4
3.1 - TYPE DE PROCEDURE	4
3.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
3.4 - FORME DES CANDIDATURES	4
3.5 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	4
ARTICLE 4 : CONSTITUTION DES CANDIDATURES ET OFFRES	4
4.1 - DOSSIER CANDIDATURE	4 ET 5
4.2 - DOSSIER OFFRE	5
4.3 - MODALITÉS DE TRANSMISSION DU DOSSIER	6
4.4 - DELAI DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 5 : OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES	6
5.1 - RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES	6
5.2 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION	6 ET 7
5.3 - NÉGOCIATIONS	7
ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ	7 ET 8
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	8

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACCORD CADRE

La présente consultation a pour objet la prestation de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire de l'école mixte de Marles-en-Brie, sis rue Caron.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU MARCHE

2.1 - Forme du marché

Accord-cadre à bons de commande de fourniture et de services, passé en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 et R. 2162 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Fournitures et prestations	Quantités minimales estimées 1 an	Quantités maximales estimées 1 an	Quantités maximales estimées 3 ans
Repas élèves maternelles	7 300	10 000	30 000
Repas élèves élémentaires	11 000	16 000	48 000
Repas adultes	1 250	1 400	4 200
Matière grasse	En quantité suffisante selon le nombre et la nature des repas servis		
Condiments	En quantité suffisante selon le nombre et la nature des repas servis		

2.2 - Code CPV

- 55321000-6 services de préparation de repas
- 55521200 - service de livraison de repas

2.3 - Décomposition en lots

Lot unique.

2.4 - Durée

Le présent marché est conclu pour une première période allant du 1^{er} janvier 2024 ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2024.

Le marché peut être renouvelable deux fois par période d'un an, soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2026.

Sauf si stipulation contraire, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'informer le titulaire, par écrit en recommandé avec avis de réception postal, de la non-reconduction du marché deux mois au moins avant l'échéance de chaque période.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le présent marché avant l'échéance de chaque période, par écrit en recommandé avec avis de réception postal quatre mois avant la date prévisible de résiliation, sans que le titulaire puisse invoquer une résiliation pour motif d'intérêt général, en cas de création :

- d'un groupement de commande de fournitures et repas servis en liaison froide, porté par la communauté de communes du Val Briard,
- Ou de transfert de la compétence fournitures et repas servis en liaison froide à la communauté de communes du Val Briard.

2.5 - Lieu d'exécution des prestations

Restaurant scolaire sis rue Caron à Marles-en-Brie (accès par portail des ateliers municipaux).

2.6 - Modalités de paiement :

Paiement par mandat administratif dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE CONSULTATION

3.1 - Type de procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 et R. 2162 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

3.2 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 - Forme des candidatures

Le marché pourra être attribuée à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.5 - Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation dont l'adresse est la suivante : <http://www.achatpublic.com>.

Il comprend les pièces suivantes :

- un règlement de consultation ;
- un acte d'engagement et ses annexes éventuelles ;
- un cahier des clauses administratives particulières ;
- un cahier des clauses techniques particulières ;
- un bordereau des prix à dater et à signer ;

ARTICLE 4 : CONSTITUTION DES CANDIDATURES ET OFFRES

4.1- Dossier candidature

Forme juridique :

- Lettre de candidature (imprimé DC1) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société (DC2 ou forme libre) ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC2 ou forme libre) ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 55 du décret 2016-360.

Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices (DC2 ou forme libre) ;
- La déclaration du candidat (DC2) dûment remplie et signée est acceptée pour l'entreprise unique.

Capacité professionnelle et technique :

- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Liste des principaux services (similaires au marché) effectués au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire (DC2 ou forme libre). Les prestations du service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services (DC2 ou forme libre) ;

- Le(s) numéro(s) d'agrément des services vétérinaires ou le(s) numéro(s) de dispense pour les établissements non agréés ;
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels.

Sous-traitance :

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de la candidature, le candidat fournit une déclaration mentionnant :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant quant aux prestations qui lui seront sous-traitées.
- une déclaration du sous-traitant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

4.2 - Dossier offre

- Bordereau(x) de prix unitaires, dûment complété et signé ;
- Acte d'engagement et ses annexes éventuelles, document joint à compléter, à dater et signer par le candidat
- le cahier des clauses administratives particulières paraphé et signé
- le cahier des clauses techniques particulières paraphé et signé
- le détail quantitatif et estimatif à compléter, dater et signer
- un mémoire technique comprenant impérativement les pièces suivantes :
 - o les mesures que le candidat compte appliquer pour répondre à l'objectif de sécurité alimentaire, de l'équilibre alimentaire et de la variété des repas ;
 - o En matière de nutrition (recommandations du GEMRCN de juillet 2015) ;
 - o En matière de traçabilité des produits (provenance des produits, utilisation ou non d'OGM ou de l'agriculture biologique, moyens de contrôle...) ;
 - o En matière de fabrication des repas (procédés, moyens d'exécution, qualification du personnel, procédures...) ;
 - o Engagement sur l'approvisionnement en circuit court ;
 - o En matière de livraison des repas (les méthodes de transport, les protocoles, la formation des chauffeurs...) ;
 - o la présentation d'un plan alimentaire pour 5 semaines, datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise et exemple de menu ;
 - o la liste des produits frais susceptibles d'être servis dans le cadre de la prestation ;
 - o la liste des pâtisseries que l'entreprise entend servir en précisant soit fraîches ou soit surgelées, leur provenance et les garanties offertes en matière de fraîcheur ;
 - o une note concernant les offres fermes et contrôlables que l'entreprise peut faire pour garantir des fruits de saison de qualité ;
 - o une note précisant le contenu des menus de secours et la méthodologie de gestion du stock envisagée ;
 - o la présentation du plan annuel de repas à thèmes et animations accompagné d'exemple de menus ;
 - o l'organisation et les moyens envisagés pour pallier à tout arrêt momentané de prestations.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces susvisées sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les opérateurs économiques concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qui ne saurait être supérieur à 10 jours. Les candidats dont la candidature était complète, en sont informés.

4.3 - Modalités de transmission du dossier

Par voie électronique :

Sur la plateforme dédiée accessible à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>

Rubrique salle des marchés :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_xNxROtRy_S

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli parvenu après la date et l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

4.4 - Délai de remise des offres

9 octobre 2023 à 12 h. 00

ARTICLE 5 : OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 - Recevabilité des candidatures

Seuls pourront être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite de remise des offres.

Les candidatures pourront être éliminées pour non-conformité en cas de :

- Réception du pli postérieure à la date et à l'heure limite de dépôt des plis ;
- Interdiction de soumissionner conformément à l'article L. 4 et L. 2141-1 à L. 241-11 ;

L'examen des candidatures sera fait au regard des seuls éléments fournis par les candidats.

5.2 - Critères d'attribution

Conformément à l'article L. 2152-7 à L. 2152-8 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront éliminées.

- Sera déclarée **irrégulière**, une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Sera déclarée **inacceptable**, une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.
- Sera déclarée **inappropriée**, une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de consultation.

Chaque candidat doit compléter avec diligence les documents contenus dans l'offre. L'analyse des offres se fera à partir des éléments y figurant. En outre, lesdits documents constitueront, si l'offre est retenue, les documents contractuels du marché. Toutes les informations complémentaires que le candidat estime nécessaire de donner sont présentées sur papier de manière claire et concise.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Le choix de l'attributaire du présent marché repose sur l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critère n° 1 – Valeur technique des offres 50% au regard du mémoire justificatif et de l'offre, notamment :

- de la qualité et de la fraîcheur des produits utilisés,
- de la logistique mise en œuvre pour l'exécution des prestations, notamment au regard d'effort de réduction des transports consentis dès lors que celui-ci aura pour effet de limiter l'émission de gaz à effet de serre,
- de la variété des menus, de l'origine, de l'originalité et de la qualité des denrées proposées,
- de la capacité du candidat à répondre aux attentes de la collectivité en matière de qualité des produits, de leur mode de transformation (valeur ajoutée) et du service,
- de la capacité à faire face aux imprévus, des garanties offertes en matière de fiabilité des livraisons et des ajustements quantitatifs possibles,
- de la capacité du candidat à fournir des repas spéciaux (allergies, surpoids, etc.),
- de la capacité à fournir à la commune des conseils en matière réglementaire et technique.

Critère n° 2 – Coût de la prestation 40%

Sur la base des quantités estimatives. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report constatées dans le détail estimatif seront rectifiées et pour l'estimation des offres, ce montant rectifié sera pris en considération.

Des précisions pourront être demandées au candidat si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, ou si l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Critère n° 3 - Circuit court 10 %

Le soumissionnaire précisera le quantum de produits qu'il s'engage à acquérir auprès de producteurs agricoles ou d'intermédiaires se fournissant auprès de ces derniers.

L'absence du mémoire pourra pénaliser l'entreprise lors du choix du titulaire.

5.3 Négociations

La Commune se réserve la possibilité :

- d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales, sans négociation,
- d'entamer librement des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix sur la base d'offre technique et financière.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères énoncé ci-dessus (cf.5.2 critères d'attribution). L'offre la mieux classée est retenue.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de dix (10) jours francs à compter de la date de réception de la demande de la personne publique les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents s'ils n'ont pas été joints à sa candidature.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de nouvelles offres ou des compléments d'informations ou des précisions sur la teneur de l'offre remise.

Si, à l'issue du délai, le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne publique, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne publique et, la personne publique présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Conformément à l'article R. 3125-4 du code de la commande publique, à tout moment, la personne publique peut mettre fin à la procédure et la déclarer sans suite.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 - Demande de renseignements

Les questions et demandes de renseignements complémentaires seront reçues par voie électronique sur la plateforme www.achatpublic.com 72 heures avant la date de remise de l'offre. Pour une visite des lieux de livraison et du restaurant scolaire : contacter Madame Christiane RAYMOND, secrétaire générale.

Courriel : mairie@marles-en-brie.fr Tel : 01.64.42.55.80

Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

7.2 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Melun 3, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun Cedex - Tél : 01 60 56 66 30. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Lu et Accepté
Nom du candidat

Date, signature et cachet de l'entreprise